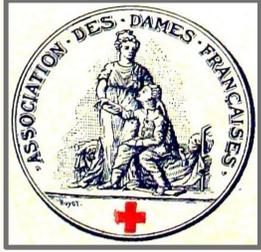


DES TRIBUNAUX ERIGES EN HOPITAUX DE FORTUNE

Entre le début et la fin de la guerre, 10 000 hôpitaux militaires fonctionnent jour et nuit pour accueillir cinq millions « d'évacués » (c'est-à-dire des blessés et des malades), soignés par environ 20 000 médecins mobilisés.

Ces derniers ne sont pas, une fois touchés par un obus ou frappés par une balle, directement envoyés vers l'un de ces centres de soins. En marchant, en étant portés par des hommes valides ou charriés dans des brouettes, ils sont d'abord évacués vers le poste de secours divisionnaire du front qui leur prodigue, lorsque le matériel ne manque pas, les premiers soins et évalue les blessures.

Les combats étant d'une grande violence, la difficulté est rapidement de trouver les moyens de transporter les nombreux blessés du front vers les hôpitaux. Une logistique de grande ampleur se met vite en place, transformant des camions en ambulance et réquisitionnant des trains entiers pour en faire des convois sanitaires. A partir de 1915 se développent les « autochirs », qui dispensent les premiers soins.



Si l'organisation du service de santé aux armées n'est manifestement pas une des préoccupations majeures de l'Etat-major français, malgré une réforme tardive en 1912, la Société française de Secours aux Blessés Militaires, l'Union des Femmes Françaises et l'association des Dames françaises, les trois œuvres bénévoles qui composent la Croix-Rouge, ont prévu la mise à disposition d'environ 1500 hôpitaux et organisé des formations sanitaires. Très rapidement, ces structures « de substitution » vont apparaître indispensables. En effet, l'armée dispose sur le territoire entier de 244 214 lits, répartis dans 1987 hôpitaux ... mais l'avancée des armées allemandes la prive rapidement de près d'un tiers de sa capacité !

En fonction de la gravité de leur état, les blessés sont envoyés dans ces hôpitaux. Là, ils sont pris en charge par des professionnels de santé, militaires et civils, alors en mesure de procéder à de vraies opérations dans des conditions d'hygiène plus acceptables que dans les postes de secours du front. Les « évacués » les plus heureux partent en convalescence et rentrent enfin chez eux, égarés, diminués, mais vivants.

DES SOINS PRODIGUES A L'ABRI DES BOMBARDEMENTS

Lorsque s'engage le conflit, une bonne partie de la Picardie dépend de la 2^{ème} Région militaire, basée à Amiens. Cette circonscription s'étend sur les départements de l'Aisne (sauf les arrondissements de Soissons et Château-Thierry, qui relèvent de la 6^{ème} Région, installée à Châlons), l'Oise (sauf les arrondissements de Compiègne et Senlis, qui font également partie de la 6^{ème} Région), la Somme, la Seine et Oise (sauf l'arrondissement de Pontoise), la Seine (les cantons de Saint-Denis, Saint-Ouen, Aubervilliers, Noisy-le-Sec, Pantin), Paris (10^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements), les Ardennes (arrondissements de Rocroi, Sedan et Mézières), la Meuse (arrondissement de Montmédy) et la Meurthe-et-Moselle (cantons de Languyon, Longwy et Audun).

Par la suite, l'invasion et l'occupation par les troupes allemandes d'une partie du territoire français, ainsi que les fluctuations de la ligne de front, conduisent le Service de Santé Militaire à reconsidérer son organisation territoriale. C'est ainsi que les 1^{ère} et 2^{ème} Régions Militaires sont englobées dans un ensemble appelé « Région Nord ».



A l'arrière du front, se développent de véritables sites hospitaliers à l'abri des bombardements.

Amiens accueille les premières victimes de la guerre, réfugiés civils ou soldats blessés, dans la nuit du 12 au 13 août 1914. Les hôpitaux civils de la ville n'ayant pas suffisamment de place pour accueillir les rapatriés, des hôpitaux temporaires sont installés dans les lycées ou les établissements religieux et des dortoirs sont même improvisés dans la salle des pas perdus du palais de justice. En deux semaines, ils reçoivent environ 1400 écopés. Au moment de l'arrivée des Allemands, le 29 août, le service de santé évacue la ville, mais laisse derrière lui 1250 blessés.

LE SERVICE DE SANTE DE L'ARMEE ALLEMANDE EN ZONE OCCUPEE



Dans la « Zone de l'avant » (*Operation Gebiet*), chaque bataillon dispose d'un « poste de secours » (*Truppenverbandplatz*), qui prodigue les premiers soins (injections antitétaniques, pansements, etc.) et procède à un triage. Les blessés les plus graves sont évacués à « l'hôpital de campagne » (*Feldlazarett*), situé à 15 ou 20 kilomètres du front dans une école, un château ou une église. On y traite les urgences et les soins de proximité (lunetterie, soins et prothèses dentaires, etc.). Chaque *lazarett*, qui comprend 200 lits, est placé sous les ordres d'un médecin-chef qui dispose d'une soixantaine de médecins, pharmaciens, sous-officiers infirmiers, brancardiers, aides-soignants et soldats du Train pour s'occuper du parc hippomobile.

« L'hôpital de guerre » (*Kriegslazarett*) est installé dans les localités importantes situées à l'arrière du front, dans la Zone des Etapes (*Etapengebiet*). Equipé de 300 à 400 lits, parfois de plusieurs milliers, il dispose de moyens chirurgicaux importants et d'un environnement technique (laboratoires, radiologie, etc.). Regroupés par trois ou quatre dans un « détachement d'hôpitaux de guerre » (*Kriegslazaretteabteilung*), ces établissements forment un véritable centre hospitalier.

« A la fin de la guerre, le personnel sanitaire des *Kriegslazaretteabteilung* comprenait environ 40 officiers sanitaires, 3 pharmaciens, 6 dentistes, 9 inspecteurs d'hôpital, 50 sous-officiers, 150 infirmiers et de 50 à 150 infirmières. Il y avait des groupes d'hôpitaux atteignant 6000 lits » (M. Magnoux, in « Archives de Médecine et de Pharmacie Militaires », 1924).

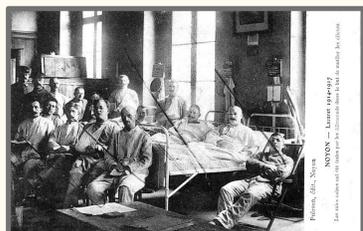
Comme du côté français, la « Zone de l'Intérieur » (*Heimatsgebiet*) accueille les blessés et convalescents évacués du front dans des « hôpitaux de réserve » (*Reservelazarette*) ou des « hôpitaux auxiliaires » (*Vereinlazarette*), constitués sur le modèle des *Kriegslazarett*.

Certains docteurs allemands se mettent à la disposition de la population française en dehors de leur service, tel que le docteur Schemel, qui se charge des opérations difficiles de l'Hôtel-Dieu, alors réservé aux civils. De même, de grands médecins allemands desservent parfois les établissements sanitaires allemands. Ainsi, le **docteur August Bier** (1861-1949), inventeur de l'anesthésie cérébro-spinale en 1898, développe à Fervaques (*Le palais de justice de Saint-Quentin*), en 1916, des systèmes de soins par drainage des plaies.



Noyon, ville de cantonnement

Siège de commandement militaire allemand, Noyon devient rapidement une ville de soins où sont aménagés de nombreux hôpitaux dans les établissements scolaires, la salle des Fêtes ou dans des usines. Le médecin auxiliaire Baron, du 117^{ème} régiment d'infanterie, 3^{ème} bataillon, y séjourne en captivité en septembre 1914, et témoigne des conditions dans lesquelles les soldats français sont soignés :



« Dans l'hospice de Noyon, nos compatriotes étaient entièrement confiés aux médecins, infirmiers et sœurs françaises, ce qui n'avait lieu pour aucun autre lazarett de Noyon, notamment l'hôpital de la Croix-Rouge. Les médecins français étaient sous les ordres des médecins allemands dont ils n'étaient considérés que comme les aides. Les médecins allemands ne pénétraient presque jamais dans nos salles qu'appelés par nous ou pour compter nos blessés. De temps en temps, ils demandaient une liste d'évacuation qu'ils venaient parfois contrôler. Ils furent en général courtois à notre égard (...)

Malgré l'attitude correcte des médecins et des gestionnaires du Lazarett, les rapports entre l'autorité allemande et l'hospice étaient difficiles. Les allemands cherchaient à accaparer le plus possible tout matériel, emplacement, personnel. Ce fut surtout sensible, lorsque le *Feldlazarett* fut transformé en *Kriegslazarett*, formation sanitaire plus fixe et plus importante, comprenant, outre le personnel habituel, des infirmières allemandes, *schwesters* ou *diaconesses*. C'est grâce à la fermeté de la Supérieure, aux protestations énergiques du Maire de Noyon, M. le Sénateur Noël, dont nous avons tous admiré la belle attitude dans ces moments pénibles, que l'hospice put conserver les salles et le matériel à peu près suffisant aux soins des malades civils, et rendre plus agréable la situation de nos blessés. »

Saint-Quentin, ville hôpital

« A Saint-Quentin, la Croix-Rouge était représentée par deux sociétés : l'Union des Femmes de France avait installé son hôpital dans l'école Theillier-Desjardins, au faubourg Saint-Martin, avec une annexe dans la belle salle Vauban ; et la Société de Secours aux Blessés militaires, qui occupait tout le patronage Jeanne d'Arc, au faubourg d'Isle, avec une petite annexe rue de la raffinerie et une dispensaire rue Cronstadt. Les Allemands, eux, avaient installé leurs grands hôpitaux au lycée Henri-Martin, à Fervaques, à l'Hôtel-Dieu, etc. » (Elie Fleury).

Progressivement, avec l'installation d'un lazarett dans les locaux du tribunal, au palais de Fervaques, les magistrats sont repoussés. Il ne leur reste bientôt plus que la salle de la justice de paix pour travailler. Le conseiller allemand auprès du procureur de la République, M. Cremer, sollicite un « petit coin » et finit par s'adjuger le bureau du président. Dans la salle des Pas-perdus, un réfectoire à murs de toile est dressé.

Devant l'invasion des docteurs allemands et des « sœurs », l'expulsion progressive du personnel français se poursuit méthodiquement ...

